

**PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

**Étaient présents** : Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mme SAUVAGE Sophie, Mr. AGASSE Mickaël., Mr. DOREE Claude, Mr AUBOURG Yves, Mr CHOPART Frédéric, Mme MENARD Joy, Mme DUBOIS Virginie, Mr. MARECAL

**Absents excusés** : Mr QUIBEL Benjamin (procuration à Mme ARROUET) ;

**Absents** : Mr TAVARES Fernando

**Secrétaire de séance** : Mme DUBOIS Virginie

**Compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion du receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

**Compte administratif 2022**

La séance du vote du compte administratif est présidée par Marie-Edith BAUDART, doyenne d'âge.

**Conformément à la Loi Monsieur le Maire se retire de la séance.**

Madame BAUDARD Présente le Compte Administratif. Celui-ci présente une balance qui se décompose comme suit :

**FONCTIONNEMENT****INVESTISSEMENT**

DÉPENSES PRÉVUES	979 287.51 €	3 260 007.26 €
DÉPENSES RÉALISÉES	915 392.64 €	236 594.76 €
RECETTES PRÉVUES	979 287.51 €	3 260 007.26 €
RECETTES RÉALISÉES	949 413.89 €	192 453.32 €

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Investissement : - 44 141.44 Euros

Fonctionnement : + 34 021.25 Euros

**RÉSULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022**

Investissement : + 455 419.45 Euros

Fonctionnement : + 134 479.68 Euros

Approbation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le compte de gestion ;

Après avoir examiné le compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

A – Résultat de l'exercice 2022 34 021.25 €

B – Résultat antérieurs reporté 100 458.43 €

C – Résultat à affecter (R002 Fonctionnement) 134 479.68 €

021 Virement de la section fonctionnement 30 000 €

## Vote des taux communaux

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales soit :

TH résidences secondaires et locaux vacants	13.11 %
TFPB (taxe foncière propriétés bâties)	47.35 %
TFNB (taxe foncières propriétés non bâties)	74.28 %

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve ces taux pour l'année 2023 qui ne subissent pas d'augmentation.

## Vote des Subventions aux associations

Le montant total des subventions sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération et vote à l'unanimité du Conseil Municipal est de 16 060 euros pour l'année 2023.

## Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 2300 euros au CCAS, afin que l'on puisse équilibrer son budget primitif en dépenses et en recettes.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente son projet de budget primitif pour 2023 et invite le conseil à voter ce budget par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et validé par le Conseil Municipal pour un total de **1 018 895.68 euros en Fonctionnement** et **3 355 429.66 euros en Investissement**.

Adoption à l'unanimité

## Nomination d'un correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de désigner un « correspondant défense ». Après avoir expliqué la nature de la fonction, Monsieur Frédéric CHOPART propose sa candidature. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Frédéric CHOPART, « correspondant défense et sécurité » de la Ville de Moulineaux.